

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 septembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DDCT 64 Subventions fonds du Maire (11.853 euros) à 2 associations du 18^e arrondissement.

Mme Pauline Véron, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à 2 associations domiciliées ou œuvrant dans le 18^e arrondissement de Paris ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline Véron, au nom de la 7^e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.927 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 au « Comité officiel des fêtes et d'action sociale de Montmartre et du 18^e » (57622 / 2018_07933), 1 Place Jules Joffrin - 75018 Paris.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.926 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Salle Saint Bruno » (12109 / 2018_07909), 9 rue Saint Bruno - 75018 Paris. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle jointe.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire 2400010 à partir des fonds du Maire (18^e arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2018.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO